



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
16/03/2023

Date de publication :
22/03/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 22
Excusés-représentés : 0
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mars 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 18/2023

Objet : Activités extra-scolaires communales été 2023 - Tarifs et modalités

Afin de proposer des activités pour les jeunes pendant les vacances d'été, la municipalité propose la mise en place d'un centre de loisirs pour les 3-13 ans complété par une activité camping à destination des 7-13 ans ainsi qu'un accueil ados pour les 12-17 ans.

L'ensemble de ces activités nécessite une inscription préalable et sont ouvertes en priorité aux résidents de la commune **sous réserve des places disponibles**.

De même, la municipalité se réserve le droit d'ouvrir ou non le centre en fonction du nombre d'inscriptions.

Le règlement des accueils de loisirs pour les petites vacances s'applique également à ces activités (sauf dispositions précisées dans la présente délibération).

L'accueil collectif de mineurs

La municipalité propose la création d'un accueil collectif de mineurs pour la période du 10 juillet 2023 au 04 août 2023 pour les enfants scolarisés en 2022/2023, âgés de 3 à 13 ans. Cet accueil se déroule dans les locaux de l'école Victor Hugo de Houplin-Ancoisne ainsi que les salles communales.

Les inscriptions s'effectueront du lundi 02 mai 2023 au dimanche 13 mai 2023. Afin de favoriser l'organisation des activités, l'inscription se fait à la semaine et vaut engagement pour les périodes désignées.

L'accueil se déroulera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Un service de garderie sera proposé le matin de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

En outre, l'accueil de loisirs sera assuré par une Directrice diplômée et des animateurs qualifiés, conformément à la réglementation en la matière. Le nombre d'animateurs recrutés s'effectuera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Tarifs à la semaine

Quotients	1 semaine de 5 jours	1 semaine de 4 jours
< 500	10.00 €	8.00 €
< 800	25.00 €	20.00 €
< 1100	35.00 €	28.00 €
< 1 500	40.00 €	32.00 €
> 1 500	45.00 €	36.00 €
Extérieurs	+ 80.00 € en sus du tarif houplinois	+ 64.00 € en sus du tarif houplinois

Il est proposé d'appliquer le tarif communal aux enfants des agents communaux non-résidents dans la commune.

Tarifs repas à la semaine

Repas (3.15 € l'unité)	15.75 € pour la semaine de 5 jours 12,60 € pour la semaine de 4 jours
------------------------	--

Les tarifs de garderie sont ceux appliqués en période scolaire :

Quotient familial	Par 1/4 heure
< 500	0,35 €
< 800	0,37 €
< 1100	0,40 €
< 1500	0,45 €
> 1500	0,45 €
Extérieurs	+0,25 € en sus du tarif modulé

Le camping

En complément du centre de loisirs, les enfants âgés de 7 ans à 13 ans (nés entre 2010 et 2016) peuvent s'inscrire à un camping qui se déroule du 17 juillet 2023 au 21 juillet 2023 soit 4 nuitées.

- Le séjour aura lieu au parc de nature et de loisirs Marcel Cabiddu de Wingles.
- Les inscriptions s'effectueront du mardi 02 mai 2023 au samedi 13 mai 2023.
- Ce séjour est composé d'activités sportives et nautiques, c'est pourquoi l'enfant doit avoir le brevet de natation 25m avec immersion avant le départ du séjour.

Tarifs

Quotients	4 nuitées
< 500	20.00 €
< 800	50.00 €
< 1100	70.00 €
< 1 500	80.00 €
> 1 500	90.00 €
Extérieurs	+ 80.00 € en sus du tarif houplinois

L'accueil Ados

Pour les enfants âgés de 12 à 17 ans (nés entre 2006 et 2011), un programme d'activité à la carte est proposé pour la période du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023.

Les activités proposées sont variées afin de toucher un public aux attentes différentes, elles sont sportives, culturelles ou ludiques.

Certaines activités nécessitent soit la possession de la carte de transport PASS PASS (gratuite pour tous les mineurs résidents sur le territoire de la Mél) soit le brevet de natation 25 m avec immersion.

Les inscriptions s'effectueront début juin via des permanences permettant de renseigner les familles et les tarifs seront définis par arrêté conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour


Le Conseil Municipal,

DECIDE de :

- 1- Créer des activités à destination des jeunes pour l'été 2023 telles que définies ci-dessus,
- 2- Approuver les tarifs énoncés ci-dessus,
- 3- Autoriser Mme La Maire à signer tout document concourant à la réaction de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ